CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

OBJET : Commune de Septèmes-les-Vallons - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2019/2021 - Tranche 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Septèmes-les-Vallons pour les années 2019/2021, soit une subvention totale de 3 994 458 € sur une dépense subventionnable globale de 7 988 912 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale, conformément à l'annexe 1 du rapport;
- d'allouer à la commune de Septèmes-les-Vallons une subvention totale de 762 988 €, sur une dépense subventionnable globale de 1 525 974 €HT, au titre de la tranche 2019 de ce contrat départemental 2019/2021, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental

des Bouches-du-Rhône et par délégation

> Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées